

Format de citation

Baruch, Marc Olivier: Rezension über: Anne Simonin, *Le déshonneur dans la République. Une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris: Bernard Grasset, 2008, in: *Annales. Histoire, Sciences Sociales* (bis 2014), 2011, 2.2 - Révolutions, S. 591-593, DOI: 10.15463/rec.1189735915, heruntergeladen über Website

Annales

Histoire, Sciences Sociales

copyright

Cet article peut être téléchargé et/ou imprimé à des fins privées. Toute autre reproduction ou représentation, intégrale ou substantielle de son contenu, doit faire l'objet d'une autorisation (§§ 44a-63a UrhG / German Copyright Act).

Le dernier chapitre du livre examine la structure et les activités criminelles de la célèbre bande d'Aubagne. Préférant se concentrer sur l'histoire macabre de cette bande de criminels, D. Sutherland choisit de ne pas décrire la vie politique à Aubagne pendant le Directoire. Fondamentalement antijacobine, la bande se spécialisa, outre l'assassinat politique, dans les vols, les pillages, le brigandage. Elle comprit jusqu'à 67 membres même si sa composition varia et que la plupart des crimes étaient commis par un noyau de membres. Les différents membres de la bande ont été tenus responsables des assassinats d'au moins 14 personnes, principalement d'anciens jacobins tués dans l'été de 1795, et de nombreux autres actes violents entre 1795 et 1797. D. Sutherland propose une description détaillée des crimes de la bande. Sa connaissance profonde de leur ville d'origine lui permet de retracer les itinéraires des tueurs et de leurs victimes. Il replace ainsi de manière convaincante les membres dans le contexte de la communauté locale, de la peur qu'ils suscitèrent et des complicités qu'ils avaient établies avec les autorités locales. Il conclut son chapitre sur le procès de la bande en 1801.

Selon D. Sutherland, l'histoire d'Aubagne pendant la Révolution illustre ce qu'il appelle la « démocratie violente ». Il avance ainsi, de manière controversée, que « certains ont émis l'idée que les élections et les clubs de jacobins constituèrent un apprentissage de la sociabilité démocratique moderne. Cela peut être vrai pour d'autres régions moins troublées du pays, mais dans le Midi, la démocratie violente étouffa un départ prometteur vers la démocratie » (p. 288). Il est regrettable que l'auteur ne définit jamais ce qu'il entend par démocratie. De plus, il ne prend pas suffisamment en compte la diversité des activités des clubs, ni l'histoire électorale de la région pour justifier de telles conclusions. L'accent mis presque exclusivement sur la violence le pousse à négliger d'autres aspects de la vie civique. La narration de D. Sutherland est dense mais parfois difficile à suivre : certains paragraphes regorgent de détails, des personnalités d'envergure nationale comme Stanislas Fréron, Étienne Maignet, Paul Barras ou Amédée Willot ne sont pas suffisamment présentées et l'absence

de carte rend difficile la localisation des nombreuses communes mentionnées dans le texte. De surcroît, D. Sutherland néglige de citer les travaux d'autres historiens dont les thèmes de recherche se rattachent pourtant directement aux siens. Pour ne citer que Cyril Belmonte, son excellent mémoire de maîtrise sur Aubagne³, qui présente une étude détaillée des factions dans cette ville, et ses articles (dont un porte le même titre qu'un chapitre de cet ouvrage : « Banquet des Olivettes ») ne sont pas mentionnés ; même la thèse de cet auteur, bien que citée en bibliographie, ne figure jamais dans les notes infrapaginales. L'ouvrage de D. Sutherland démontre cependant la pertinence des études locales pour une meilleure compréhension de la vie politique nationale. Sa reconstruction méticuleuse de la vie à Aubagne apporte également une contribution importante à l'histoire communale de la France pendant la Révolution française. La description de la vie politique dans cette petite ville de Provence, lieu de tant de violences, est un antidote à une vision purement parisienne de la politique de la période révolutionnaire.

STEPHEN CLAY

1 - Voir au contraire l'excellente étude de Colin LUCAS sur la Loire, *The structure of the Terror: The example of Javogues and the Loire*, Londres, Oxford University Press, 1973.

2 - Voir au contraire William SCOTT, *Terror and repression in revolutionary Marseille*, Londres, Macmillan, 1973.

3 - Cyril BELMONTE, « Aubagne : les luttes politiques à Aubagne sous la Révolution française, 1789-1799 », mémoire de maîtrise, université d'Aix-en-Provence, 1999.

Anne Simonin

Le déshonneur dans la République.

Une histoire de l'indignité 1791-1958

Paris, Bernard Grasset, 2008, 758 p.

Peut-être Anne Simonin a-t-elle ressenti quelque paradoxal et ironique plaisir à voir sa thèse d'habilitation éditée chez Grasset, seule maison d'édition traitée en tant que telle dans son ouvrage, seule aussi, à notre connaissance, qui doit à une grâce présidentielle d'exister.

Bernard Grasset, son dirigeant d'alors, eut en effet l'honneur – le déshonneur plutôt – des tribunaux d'épuration. Mais le passé est passé, et les éditions qui portent aujourd'hui ce patronyme ne recueillent de cet héritage, vite oublié au demeurant, qu'un nom prestigieux – et un indiscutable professionnalisme. L'ouvrage d'A. Simonin est remarquablement fait, avec tout ce que le lecteur même le plus critique est en droit d'attendre : des notes en bas de page, des index, des sources précises, une bibliographie qui, pour être présentée comme sélective, n'en propose pas moins de trente pages de références alléchantes. Bref, un bel objet, impressionnant et massif.

Ouvrons-le, et changeons de métaphore : c'est véritablement dans un torrent qu'est pris le lecteur, torrent d'inventivité, d'intuition et d'intelligence. Il en sortira étourdi de tant de perspectives ouvertes à la fois, et lesté de quelques haillons d'argent, qu'on les doive à Merlin de Douai ou d'Holbach, au rédacteur anonyme d'un projet d'ordonnance médité en 1943 à Alger ou à la fulgurance d'un des rapprochements dont l'ouvrage fourmille.

Le projet intellectuel d'A. Simonin s'expose simplement dans le sous-titre du livre. La notion politico-juridique d'indignité, contrepoint de la notion philosophico-politique de fraternité, constitue en effet pour l'auteur la clé principale de compréhension du rapport de la communauté politique française à ses citoyens. En conséquence le lecteur se voit convié à un parcours long ou plutôt, avec quelques étapes qui sont souvent liées à des phénomènes juridiques, à la mise en relation de deux moments, traditionnellement dénommés par l'historiographie Terreur (1793-1794) et Libération (1944-1946). Le premier correspond à l'élaboration itérative de la boîte à outils, le second à sa mise en œuvre dans une logique de reprise.

Reprise que viennent étayer de nombreux éléments d'ordre empirique, qu'il s'agisse de choix idéologique (les pages consacrées à l'apparition de la figure du collaborateur sont absolument convaincantes), de stratégie politique (avec l'importance de la notion de dignité dans le marché que Vichy propose à ses fonctionnaires, comme nous avons essayé de le montrer), de construction institutionnelle (le commissaire

régional de la République envisagé comme rejeu du représentant de la Convention en mission), de propagande enfin (les journaux de la Résistance, comme au demeurant ceux de l'ultra-collaboration parisienne, puisent largement dans le réservoir de la Terreur).

Il n'est pas jusqu'à la figure du général de Gaulle qui ne s'inspire, comme l'avait déjà souligné Claire Andrieu, de celle de Carnot : capable comme lui, sans pour autant ériger le circonstanciel en philosophie de l'histoire, de passer par profits et pertes quelques morts de trop – « quantités arbitraires et malheurs partiels, [...] imperceptibles dans le majestueux tableau qu'en présentera l'histoire » –, mais plus capable que le conventionnel de maîtriser l'ampleur du phénomène. Puissamment aidé par son ministre de l'Intérieur Adrien Tixier, de Gaulle recentralisera autant et aussi vite qu'il le pourra les éléments de pouvoir régalien concédés aux commissaires de la République, à commencer par le droit de grâce.

A. Simonin fait partie de ces historiens qui ont compris que l'on ne peut penser le politique sans penser les formes, rhétoriques ou littéraires, qu'il prend pour se dire, qu'on ne peut le penser sans non plus l'articuler de manière serrée au droit, qui le gouverne et qu'il gouverne. Parmi les multiples théories d'acteurs qui fréquentent le théâtre de l'indignité, une place particulière est ici réservée aux juristes, des illustres (Merlin de Douai en son temps, Benjamin Cardozo et Ronald Dworkin dans le nôtre) à ceux restés inconnus hors de leur sphère propre, tel Eugène Pierre, auteur du traité de droit parlementaire qui fit référence tout au long de la III^e République, ici mobilisé pour souligner l'importance des procédures. À juste titre, A. Simonin insiste en effet sur le risque couru par ceux qui entendent analyser un fonctionnement politique ou institutionnel sans même imaginer de chercher à en comprendre les pratiques, ou plus précisément les technologies.

Tout logiquement, ces dernières ont ainsi la part belle dans l'analyse – juridique, sociologique et politique à la fois – qui nous est proposée de l'application par les chambres civiques du département de la Seine, entre 1945 et 1951 (date tardive, tant la « poignée de misérables et d'indignes » chère au général de

Gaulle s'est révélée ample), de la législation relative à l'indignité nationale. Au cœur de la démonstration comme de la réflexion se dessine ainsi une histoire de l'appartenance à une communauté politique, autrement dit une histoire de la justice politique dépouillée autant que faire se peut des sédimentations qu'y a efficacement déposées un demi-siècle de ré-écritures : « Justice politique, écrit A. Simonin, [dont] la bienveillance [...] échappera à la conscience collective tant que le droit ne se préoccupera pas de contester à la littérature la vision d'une 'épuration' dont l'arbitraire le dispute à la cruauté. »

Que le droit retrouve sa place et l'on devra convenir que la justice passa sans doute sans acharnement particulier, et en tout état de cause dans un réel respect de la tradition juridique libérale. Quand on sait que 80 % des victimes de la Terreur relevaient de la catégorie juridique des « mis hors de la loi », il n'est pas anodin de souligner, comme le fait ici l'auteur, que le commissaire à la Justice François de Menthon et son directeur de cabinet Paul Coste-Floret, l'un et l'autre professeurs de droit et futurs élus chrétiens-démocrates de la IV^e République, s'opposèrent absolument à la réapparition, envisagée un moment à Alger, de cette catégorie qui présentait au moins l'avantage de la simplicité de mise en œuvre : « Tout individu déclaré hors la loi est immédiatement passé par les armes aussitôt son identité constatée par le juge d'instruction du tribunal du lieu de l'arrestation. »

Efficacité maximale dont il faut toutefois souligner qu'elle aurait aussi bien pu rester lettre morte, dans la mesure où « un droit dont le référent est la fiction et non le réel » se révèle souvent d'effet nul (il s'agit ici du décret du 7 prairial an II disposant « [qu']il ne sera fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien »). Ce n'est pas le moindre des mérites de ce livre si dense que de donner, comme en passant, matière à penser sur un nombre considérable de sujets eux-mêmes considérables : ainsi par exemple de l'ordre dans l'État, à propos duquel A. Simonin rappelle l'intuition ancienne (1940) de Robert Palmer plaçant en miroir la Déclaration des droits de l'homme, lutte contre le despotisme, et la création du gouvernement révolutionnaire, lutte contre l'anarchie ; ou de

la responsabilité des fonctionnaires, intimement liée aux concepts de dignité et indignité, comme le soulignait Paul Fauconnet dès 1920.

Que le destin de Sade et le devenir de son œuvre surplombent l'ensemble de ce travail, en étant appelés à y tenir, dans des pages parfois vertigineuses, le rôle du chœur dans la tragédie grecque, peut laisser penser qu'A. Simonin a entendu faire œuvre certes d'historienne, certes de juriste, certes de sociologue de l'écrit, mais aussi (d'abord ?) de moraliste. Ce dont il est ici question, n'est-ce pas le poids moral du regard politique, et accessoirement le poids politique du regard moral ? Que l'interrogation coure en filigrane de ce livre exceptionnel ne fait que renforcer l'intérêt du lecteur, même s'il lui est parfois difficile de démêler jubilation devant tant d'intelligence et inquiétude de se savoir, comme chacun de ses semblables, un indigne en devenir.

MARC OLIVIER BARUCH

Patrice Gueniffey

Le dix-huit brumaire. L'épilogue de la Révolution française, 9-10 novembre 1799
Paris, Gallimard, 2008, 422 p.

Scène mémorable : sous le Directoire, Talleyrand va au Luxembourg rendre visite à Barras et le trouve accablé par la mort d'un jeune ami très cher. Ne sachant que faire, l'ancien évêque décide d'offrir au directeur le réconfort de la foi. Cette scène inspire à Patrice Gueniffey un beau trait d'ironie : « [il] lui prodigua les secours d'une religion à laquelle ni l'un ni l'autre ne croyaient » (p. 117). C'est Nixon, en plein Watergate, suppliant un Kissinger stupéfait : « Mets-toi à genoux, Henry, et prie avec moi. »

Il faut lire le nouveau volume de la célèbre collection des « Journées qui ont fait la France ». Dialoguant avec « les grands » (Constant, M^{me} de Staël, Chateaubriand, Thiers, Tocqueville, Quinet) et les « moins grands » (Madelin, Élie Faure, Bainville), l'auteur expose l'histoire politique du 18-19 brumaire d'un point de vue familial qui séduira les uns autant qu'il agacera les autres.